

L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale. Les grandes orientations retenues pour le développement de Saint-Mamert-du-Gard à l'horizon 10 ans sont établis au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur trois axes, déclinés en orientations puis en actions.

AXE N°1

Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré



Orientation 1 : MAITRISER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Action 1

Maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants en cohérence avec l'offre de services/le niveau d'équipements de la commune et l'identité communale.

Action 2

Poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de +1 % par an sur la période 2023-2033 afin d'atteindre environ 1907 habitants à l'horizon 2033.
> permettre l'accueil d'environ 264 habitants supplémentaires

Orientation 2 : PERMETTRE LA REALISATION D'UN PARCOURS RESIDENTIEL

Action 1

Créer un nombre de logements en adéquation avec l'évolution démographique projetée
> tendre vers l'accueil d'environ 127 logements environ, à l'horizon 2033

Action 2

Répondre aux besoins en logements en intégrant les évolutions sociétales et en densifiant de manière raisonnée
> promouvoir des formes urbaines diversifiées
> promouvoir une variété de taille de logements afin de répondre aux besoins de tous

Action 3

Développer progressivement une offre de logements sociaux en lien avec les objectifs du SCOT et du PLH
> projet de maison en partage sur le site de la cave coopérative (une quinzaine de logements)

Orientation 3 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACES

Action 1

Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties existantes afin de préserver le cadre de vie et lutter contre l'étalement urbain
> optimiser l'enveloppe bâtie
> un potentiel maximum d'environ 99 logements a été identifié en densification maîtrisée dont environ 37 logements en renouvellement urbain sur le site de la cave coopérative

Action 2

Permettre, en complément de la densification de l'enveloppe bâtie, le développement d'un secteur en extension
> développer un nouveau quartier mixte :
• accueil de 25 logements

Action 3

Réduire la consommation d'espace
> respecter la densité moyenne de 25 logements par hectare en lien avec les objectifs du SCOT

AXE N°2

Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie



Orientation 1 : POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DU DYNAMISME ECONOMIQUE LOCAL ET LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS SUR LA COMMUNE

Action 1

Maintenir et renforcer l'offre commerciale et de services de proximité au centre bourg et sur le site de la cave coopérative

Action 2

Conforter les activités artisanales

Action 3

Préserver le terroir agricole
> tout particulièrement aux abords de la RD22, le maintien des terres agricoles permettra de préserver les cônes de vue sur le village, son caractère rural et le maintien d'espaces ouverts protégeant la commune des risques naturels

Orientation 2 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES, GARANTES D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET GÉNÉRATRICES D'UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Action 1

Préserver et valoriser les éléments identitaires du territoire
> unités paysagères
> cônes de vue

Action 2

Conforter et développer l'attractivité touristique
> préserver les parcs urbains à vocation paysagère du centre du village afin de conserver la richesse patrimoniale, faunistique et floristique de ces zones.

Action 3

> préserver les espaces naturels
> mettre en valeur le patrimoine bâti

Orientation 3 : ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS ET EN INFRASTRUCTURES

Action 1

Réorganiser les liaisons entre les centralités afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-bourg

Action 2

Renforcer et conforter l'offre en équipements
> rénovation de l'école primaire
> sur le site de la cave coopérative: une MAM, un tiers lieu, une salle de sport
> dans l'extension secteur Nord: des équipements sportifs et publics, un foyer, une cuisine centrale, des ateliers municipaux

Action 3

Permettre aux habitants de mieux se déplacer
> améliorer l'offre de stationnement : parking devant le FAM, au sein de l'OAP "extension Nord", sur le site de la cave coopérative
> créer une aire de covoiturage
> favoriser les mobilités douces au sein du village et avec les communes voisines de Fons et Parignargues

Action 4

Poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec le Conseil Départemental qui a la compétence

Mettre l'environnement au coeur du développement



Orientation 1 : MAINTENIR ET CONFORTER LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Action 1

Préserver les cœurs de biodiversité et ensembles naturels patrimoniaux

- > bois des Leins
- > ripisylves des ruisseaux des Lens et de la Braune
- > zone humide

Action 2

Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE Languedoc Roussillon et préserver les zones humides

Action 3

Assurer la préservation des éléments de nature ordinaire, garants de la cohérence du territoire

- > haies
- > arbres isolés

Action 4

Limiter l'étalement urbain et le mitage urbain dans les espaces agricoles, les boisements et garrigues et ainsi le fractionnement de l'espace afin de préserver les populations végétales et animales

Orientation 2 : PROMOUVOIR UN URBANISME SOUTENABLE

Action 1

Préserver et valoriser la ressource en eau, notamment en lien avec l'Agglomération de Nîmes Métropole qui a la compétence

Action 2

Assurer une cohérence entre développement urbain et capacité des réseaux
> augmenter la capacité de traitement des eaux usées grâce à l'agrandissement de la STEP de Gajan en lien avec l'Agglomération de Nîmes Métropole qui a la compétence

Action 3

Maîtriser les énergies

- > encourager l'efficacité énergétique des constructions y compris des bâtiments publics
- > développer les énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, tout en préservant les espaces naturels et agricoles

Action 4

Végétaliser les espaces urbains

Orientation 3 : REDUIRE LES VULNERABILITES FACE AUX RISQUES ET LIMITER L'EXPOSITION AUX NUISANCES

Action 1

Intégrer la gestion des risques et nuisances dans les choix de développement

- > prendre en compte le risque inondation lié au PPRI Gardon Amont
- > réduire le risque incendie

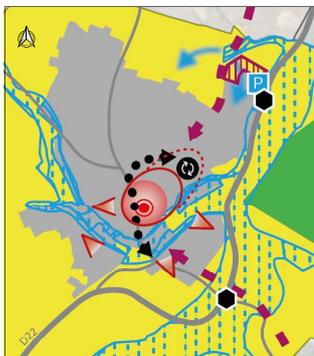
Action 2

Maîtriser le ruissellement

- > limiter le développement dans les secteurs concernés par des risques de ruissellement
- > réduire l'emprise des surfaces imperméabilisées

Action 3

Limiter l'exposition aux nuisances en déplaçant certains équipements (ateliers municipaux, foyer...) dans la zone prévue en extension au nord du village



Urbanisation et activités

- Mobiliser le secteur de la cave coopérative en termes de renouvellement urbain
- Permettre le développement de secteur à vocation de logements et équipements
- Préserver et valoriser les espaces agricoles
- Permettre la création d'une aire de remplissage pour les agriculteurs

Conforter l'enveloppe urbaine existante : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants

Conforter le rôle fédérateur du centre ancien grâce aux commerces et services

Extension du centre-bourg

Paysage et patrimoine

Protéger et mettre en valeur du patrimoine local et des éléments bâtis du centre ancien

Préserver les vues sur le centre ancien et le paysage

Protéger le gisement de Robiac

Milieux naturels et biodiversité

Préserver les milieux naturels (Ensemble naturel patrimonial)

Conforter les corridors terrestres

Maintenir les continuités aquatiques et préserver les ripisylves

Mobilités

Sécuriser et aménager certaines voies afin d'encourager les mobilités douces en lien notamment avec les équipements

Favoriser la liaison avec la gare de Fons / Saint-Mamert et avec Parignargues

Requalifier le carrefour

Réaménager le parking situé devant le FAM et la gendarmerie (aire de covoiturage)

Risques

Prendre en compte le PPRI Gardon Amont

Prendre en compte le ruissellement pluvial

